

## PROCÈS VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## MERCREDI 02 JUIN 2021 À 17H30

Le 02 juin 2021, l'association CLUB DE HOCKEY AMATEUR DE ROUEN organise en visio conférence l'émargement des licenciés pour la tenue de son Assemblée Générale Extraordinaire. Si, à l'issue de cet émargement, le quorum est atteint, cette assemblée pour l'approbation des nouveaux statuts aura lieu.

Cette séance est dirigée par le Président Mr Benoist Jérôme, et tenue par La secrétaire Générale Mme Chaumont Nadine, la trésorière Mme Plaquevent Catherine, et un membre du comité directeur Mr Larochelle Dany.

A partir de 14H et jusqu'à 17H, un émargement des participants est effectué via la plateforme Edusign. Il est noté l'émargement de 85 licenciés sur 296.

Selon les statuts actuels du Char:

« l'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum. Les décisions concernant les statuts sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents. »

Le quorum n'étant pas atteint à 17H30, l'assemblée Générale extraordinaire prévue ce jour n'a pas lieu et une deuxième Assemblée Générale extraordinaire sera donc organisée le Mercredi 23/06/21 à 18H30. La convocation sera envoyée aux licenciés à compter du 07/06/21.

En conséquence, de tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire du 02/06/21.

MR BENOIST Jérôme.

Mme CHAUMONT Nadine

Mme PLAQUEVENT Catherine Mr LAROCHELLE Dany

Président

Secrétaire Générale

Trésorière

Membre du comité

directeur